



**Procès-Verbal
Réunion du Conseil Municipal
Le jeudi 10 avril à 18h00
à la salle du Conseil de la Mairie**

Présents :

Joël Constant, Nicole Penine, Bruno Limerat, Suzanne Heselton, Michel Sejourné, Cathy Cuprys, Laurence Oreiller, Anne Mezurat, Bruno Maugey, Catherine Casamayou, Jérôme Puypelat.

Absents : Patricia Davila (pouvoir à S. Heselton), Valérie Montagut (pouvoir à L. Oreiller), Fabrice Thieffin, Maxime Guinot.

Présence de : Olivier GUIGNOT CDL

Secrétaire de séance :

Suzanne Heselton.

Rajouts :

- a) Changement de grade d'un agent administratif
- b) Location du licence IV de la commune au camping
- c) Projet énergétique à l'école élémentaire

1. Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 30 janvier

Approuvé à l'unanimité.

2. Compte-rendu des différentes réunions & commissions

Conseil d'administration du Comité départemental d'action sociale – Commission bulletin municipal – Marathon Trail du Périgord Blanc Limens JSA – Commission voirie et véloroute à Celles – Inspection Communauté de brigades de gendarmerie à Ribérac – Bureau CCPR à Grand Brassac – Réunion avec le conseiller aux décideurs locaux – Rendez-vous Spanc CCPR – Réunion adjoints et conseillers délégués.

3. Taux des Taxes communales : taxe foncière bâti & taxe foncière non-bâti

M. Guinot, notre Conseiller Décideur Local, a présenté les chiffres et les prévisions pour les prochaines années incluant le coût des modules à louer pour le projet de l'école élémentaire, qui n'est pas négligeable pour la DSR cible. La CAF brute est trop basse par rapport aux emprunts en cours, plus un emprunt à court-terme pour l'école. M. le maire a présenté les pour et contre et a proposé une augmentation de 1% des taux qui a été adoptée à l'unanimité.

M Séjourné propose de constituer un groupe de travail pour que chaque commission revoie ses dépenses à la baisse.

Rajout a) :

La création du poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe validée par le centre de gestion ne peut être rétroactive au 1^{er} Janvier 2025, elle sera donc effective à compter du 1^{er} Mai 2025. Accord du Conseil.

Rajout b) :

Location de la licence IV communale aux gérants du camping municipal pour la saison estivale 2025.

Le conseil accepte par 4 contre / 1 abstention / 8 pour de passer cette location de 400€ à 420 €.

4. Vote des budgets 2025

Voté suite aux présentations détaillées de chaque budget :

Commune :

Pour un total de 974 693,77€ en fonctionnement équilibré entre dépenses et recettes.

Pour un total de 744 192,16€ en investissement équilibré entre dépenses et recettes.

Voté à la majorité : 1 contre / 3 abstentions / 9 pour.

Assainissement :

Pour un total de 71 612,39€ en fonctionnement équilibré entre dépenses et recettes.

Pour un total de 74 387,03€ en investissement équilibré entre dépenses et recettes.

Voté à l'unanimité.

SPIC - locaux professionnels :

Pour un total de 106 286,46€ en fonctionnement équilibré entre dépenses et recettes.

Pour un total de 88 970,64€ en investissement équilibré entre dépenses et recettes.

Voté à l'unanimité.

En 2024, la somme de 24 000 € a été avancée au budget SPIC par le budget principal. Actuellement le budget SPIC représente un déficit d'environ de 9 000 € par an qui se trouve équilibré par cette avance. Pour les années à venir, il faut impérativement équilibrer ce budget par ses propres moyens. Une augmentation du loyer de 200 € par mois a été proposée aux praticiens de l'ESR, qui sont contre. Les élus sont d'accord pour une augmentation de 5% relatif à l'index de l'INSEE, comme pour le dentiste. Options à étudier.

5. Aliénation chemin communal Rouffelier

Cette aliénation d'un chemin rural est réalisée par 3 cessions (commune, famille Pullen, famille Bollenger) au prix de 2€ le m².

La famille Pullen prend à sa charge la totalité des différentes dépenses.

Le Maire est autorisé à signer les divers documents.

Accord du conseil à l'unanimité

Rajout b) : Dossier rénovation énergétique de l'école primaire

- Convention d'accompagnement du projet par le SDE24

Convention acceptée à la majorité (4 contre, 0 abstention, 9 pour)

- Convention pour la mise en place de l'intracting

Prêt par la Banque des Territoires vers SDE24 qui est avancé à la commune à taux zéro sur 13 ans, les économies en énergies couvrent le remboursement de cette avance.

Convention acceptée à la majorité (2 contre, 2 abstentions, 9 pour).

- Nouveau plan de financement réactualisé

Le plan de financement du projet a été réactualisé, il reste à charge 9 760 € à la commune pour le coût total de 264 947 €. Le SDE24 prendra à sa charge les éventuels surcoûts.

La commune doit louer des modules de classe pour un coût d'environ de 50 000 €, (travaux nécessitant le déménagement de l'école durant les travaux).

Plan validé à la majorité (2 contre, 2 abstentions, 9 pour)

- Prêt en attente de subventions et du FCTVA

Le projet ne débutant qu'après l'été, ce prêt est repoussé à cette date.

6. Convention SACEM-Mairie

En 2024, le forfait communal comprenait le repas des aînés, la fête nationale du 14 juillet, la fête locale de la St Roch, les deux marchés festifs de juillet et août et le marché de Noël. Pour 2025, la Sacem ne prend plus les marchés. Pour les 3 évènements restants, il en coûtera 205,21€ TTC à la commune.

Accord du conseil.

Divers

- Point sur la situation de l'association Amicale Laïque. Une assemblée extraordinaire doit être convoquée par l'ancien bureau (avant la dernière AG) pour dissoudre l'association.
- SMD3 autorisation des caméras autour des PAV où il y a des incivilités.
- M. Maugey : demande quel bien immobilier la commune peut vendre ; M. Limerat a répondu que la proposition de vendre l'ancienne école des filles, route de Brantôme, a reçu des avis défavorables des anciens lillois(e)s car elle fait partie du patrimoine du village.

Séance levée à 21h30